

# Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022/68

### Séance du 30 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la convocation
23 septembre 2022

Date d'affichage
23 septembre 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	6	0

Le 30 septembre 2022 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Monsieur Jacky MIALHE, Madame Claudie HUGUET CARMONA, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Madame Nelly DEMOULIN, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Patrick GUY, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET.

**Absents excusés :** Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Régine VIDAL

**Procurations :**

Monsieur Rémy OFFREDI a donné procuration à M. Jean-Michel PERRET  
Madame Meriem LAMARTI a donné procuration à Mme Isabelle VALY  
Monsieur Mathieu GRESSE a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Sébastien ROUMIGUIE

### FINANCES – AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION AVEC LE CRATÈRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention établissant les modalités de collaboration entre la commune de Saint Hilaire de Brethmas et le Cratère concernant l'organisation d'un spectacle le 10 octobre 2022 à la salle Louis Benoit.

Il précise que l'accueil de spectacles de la Scène Nationale du Cratère sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas est une réelle opportunité d'une offre culturelle de qualité à destination des habitants.

Le coût pour la commune est de 1582.50€ TTC pour le spectacle et 195€ TTC pour la prise en charge des repas des équipes artistiques, techniques et administratives.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à la majorité :**

- **D'ACCEPTER** les termes de la collaboration entre la commune de Saint Hilaire de Brethmas et le Cratère
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,

Saint Hilaire de Brethmas, le 1<sup>er</sup> octobre 2022

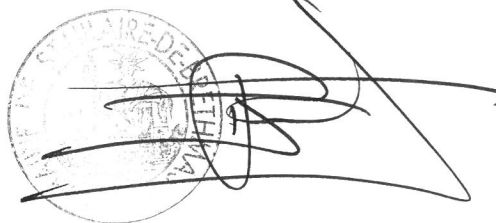
Le Maire,  
Jean Michel PERRET

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 01/10/2022

ID : 030-213002595-20220930-2022\_68-DE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)